

KVA et non plus KW pour Linky

Enedis n'avait pas voulu avouer que les compteurs Linky seraient moins tolérants que les anciens compteurs. Mais à force de dire et de contredire on a maintenant la preuve, déclarée par un représentant d'Enedis, que les nouveaux compteurs n'accepteront aucun dépassement de la puissance indiquée dans les nouveaux contrats.

Cette puissance est maintenant indiquée en KVA dans les contrats et non plus en KW contrairement à ce qui était le cas auparavant.

Certains d'entre vous ont peut être lu rapidement un article du Sud-Ouest du 2 novembre dernier, dans lequel on rappelait à Enedis la décision du Conseil Municipal du 26 octobre dernier.

On coupe le son ! Et on remet le son

ÉNERGIE Le compteur Linky n'est plus admis dans les lieux publics de la ville. En posant un boîtier dans la casemate du Magnéto, Enedis a-t-elle bravé l'interdiction municipale ?

THOMAS VILLEPREUX
villepreux@sudouest.fr

«*René Elchegary l'a très clairement annoncé la semaine dernière, en réunion du Conseil municipal : les sous-traitants d'Enedis ne sont pas les bienvenus dans le patrimoine partagé de Bayonne. Et les compteurs Linky dans l'ensemble du domaine public.* » Pas forcément. La presse a été dominée à la casemate de l'ASB et du Magnéto, la salle de musiques actuelles. Il n'a été décidé des compteurs communicants si bien été posé... «*Ni vu ni connu, selon toute vraisemblance.* »

«*L'occupation de locaux municipaux par une association équivaut, d'une certaine façon, à la privatisation du lieu », admet Martine Bisautia, l'adjointe à l'environnement. « Pour autant, le problème reste le même, journaliste. Personne n'a été averti, car le compteur est dehors. Ces méthodes ne sont pas acceptables. »* Le cas de cette casemate partagée par le collectif des 4 fantassins (gestionnaires du Magnéto) et l'ASB a donc agité les élus.

Mardi, dans les couloirs de l'Hôtel de Ville, le maire a agrippé la note de la bouche de Cyrille Laigullien, il a froncé les sourcils lorsque le conseiller délégué aux associations lui a narré cette découverte par les usagers du lieu ainsi «*profané* ». «*Personne n'avait relevé de demande particulière, raconte Cyrille Laigullien, j'ai découvert un mail de gers du Magnéto. Ce midi (mardi, 26/10), ils ont repéré une nouvelle installation électrique.* »

Fissa, l'élu invita les amateurs de gros son à vérifier la nature de l'appareil. Binga, Linky était dans la pièce. Une manivelle nouvelle pour les élus, mais aussi pour l'association. Car au-delà du libre arbitre des occupants, légèrement oublié la puissance électrique a soufflé de cette soirée éphémère.

Les agents informés

«*Dans un premier temps, nous allons régler ce souci, indique l'élu, je pense que ce sera possible.* » Il faut dire que le Magnéto accueille le concert du Prince Harry et du Grand Chambréant, ce samedi 2 à 19h. Respectivement, ces deux groupes proposent une musique garage-rock punk et rock. Avant d'être que la casemate attend de ses amplis qu'ils tranchent les décibels attendus.

«*La Ville a informé ses agents qu'il fallait refuser toute installation dans notre patrimoine », rappelle Martine Bisautia. Globalement, responsables de lieux fluides (eau, électricité, etc.), les associations adopteront donc l'attitude de leur choix, de leur côté. «*Si le deal consiste à ne rien poser sur un bâtiment communal, il s'agit peut-être d'une erreur. Mais quand un contrat est au nom d'une association, nous considérons qu'il s'agit d'un client comme un autre, indique M. Bergé, d'Enedis. Nous venons bien d'être au nom de la commune, dans le cas de la casemate.* »*

Puis la pour provoquer

«*Si tel est le cas, tous les problèmes ne seront pas balayés pour autant. «*Actuellement, nos négociations avec la Ville de Bayonne pour essayer de respecter au mieux ce qui a été demandé par le maire. Nous ne sommes pas là pour faire de la provocation ou des choses qui desserviraient notre image. Dans le cadre de ce déploiement en masse, nous sommes conscients que tout ne se passe pas à la perfection, admet le représentant d'Enedis. Mais on est en train de régler certaines choses... Il n'y a pas de points durs, on facilite la discussion.* »*

«*Soit. Mais quid de la puissance électrique, désormais insuffisante au pied des remparts ?* » «*Un compteur n'a rien à voir avec la puissance, répond le communicant. Seulement, Linky est réglé sur le contrat en cours. Et précédemment, beaucoup de personnes disposaient d'une puissance supérieure à celle de leur contrat. Ils ont profité de cela pendant des années, et ne seront évidemment pas poursuivis.* » Reste ainsi à réajuster le contrat ! Si possible avant le concert de samedi. «*Ou à réaliser un branchement provisoire », glisse M. Bergé.* »



L'installation du compteur a aussi eu pour conséquence une baisse de puissance électrique malvenue. PHOTO: THIERRY LUCAS/LEVEAU/DFP

L'information réside tout à fait à la fin et montre que l'objectif d'Enedis est de s'en tenir strictement à la puissance souscrite et de ne plus se baser sur la puissance active nécessaire pour le logement.

Ainsi si la puissance nécessaire pour un logement lors de la mise sous tension de plusieurs appareils domestiques dépasse la puissance souscrite le compteur activera le disjoncteur. Est-ce un moyen de pousser le citoyen à signer un contrat de puissance plus importante dès qu'il aura un léger dépassement de sa puissance contractuelle en KVA ?

Mais n'est-ce pas ce qui est arrivé dans la casemate du Magnéto ? Lisons ce que dit Enedis

Nous voilà prévenus. Vive le compteur Linky car il n'y a pas de petit profit pour Enedis.